

Conditions Tarifaires 2024

UNE COTISATION FORFAITAIRE PAR AN ET PAR SALARIE

TYPE	ADHERENTS
Cotisation annuelle	85 € ht par salarié
Droit d'entrée (1 ^{ère} année de cotisation)	5 € ht par salarié
Nouveaux salariés (en cours d'année)	85 € ht par salarié
Retards de paiement	+10 %
Absence injustifiée à une visite médicale ou annulation à moins de 48h	50 € ht par absence

LES SERVICES COMPRIS DANS LA COTISATION CORRESPONDANT A L'OFFRE SOCLE PROPOSEE PAR L'ACISMT

Le suivi médical de vos salariés : Visites médicales avec nos médecins du travail, entretiens infirmiers et entretien avec notre psychologue du travail

La rédaction de votre fiche entreprise : Document réalisé par les préventeurs de l'ACISMT pour recenser vos risques et présentation de votre activité

L'Aide à la rédaction de votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) : Accompagnement permettant la réalisation de votre DUERP. Ce document obligatoire recense les risques présents dans votre entreprise.

Les sessions de sensibilisations : Risques psychosociaux, risques chimiques, travail sur écran, addictions, risques biologiques, troubles musculosquelettiques...

Les études ergonomiques : projets architecturaux, (ré)-aménagement, TMS, Risques psychosociaux, accompagnements de projets...

Les études de l'environnement de travail : Diagnostics bruit et dosimétrie, ambiance lumineuse, mesures et vibrations.

L'analyse de votre risque chimique : Aide à l'évaluation du risque chimique....

L'aide au maintien dans l'emploi de salariés en risque d'inaptitude et de désinsertion professionnelle : accompagnement par la cellule maintien en emploi.



Offre socle de services